

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

JPP/CRH/VG/AB

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	28 FEV. 2024
Date Réception	28 FEV. 2024

Le vingt-un février deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 16 février, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes SOLER, BLESIOUS, GATTO, JACQUEMIN, CHIERICO
MM. PERONA, BOURDIN, CAVIGLIOLI, Membres

ABSENTS EXCUSES : Mmes EL AKKADI, CREPET, BONNOT, CREPIN, CALAMUSA-LEMAITRE
MM PETIT, JOUANIC, Membres

REPRESENTES:

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. Laurent PETIT à Mme Josette CHIERICO, Mme Sandrine CREPET à M. Patrick PERONA et Mme Nelly BONNOT à M. Michel BOURDIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Thérèse GATTO

DELIBERATION N° 337 / 24	<u>RÉSIDENCE AUTONOMIE « LA RESPELIDO »</u>
Affiché du 28 FEV. 2024	MODIFICATION DES TARIFS PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
Au 28 AVR. 2024	<u>BUDGET 2024</u>

Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :

Conformément à l'Instruction budgétaire M22, par délibération n° 313/23 du 24 Octobre 2023, le Conseil d'Administration a adopté le budget prévisionnel 2024 ainsi que les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 pour la Résidence Autonomie « LA RESPELIDO » à savoir :

<u>Hébergement :</u>		30.84 €
<u>Restauration :</u>	Repas midi	11.60 €
	Repas soir	5.86 €

Soit un prix de journée proposé de 48.30 € (évolution de + 0.50 % par rapport au tarif révisé de 2023).

Dans son rapport de tarification modificatif du 16 Janvier 2024, le Conseil Départemental a approuvé les tarifs, qui seront applicables à compter du **1^{er} JANVIER 2024** :

***Hébergement* 32.77 € (écart de + 1.93 cts)**

Restauration

✓	Repas midi	13.18 € (écart de + 1.58 cts)
✓	Repas soir	6.64 € (écart de + 0.78 cts)

Soit un prix de journée global de : 52.59 €

Le Département a retenu un nombre de journées égal à 11 511 journées pour la restauration, ce qui représente un taux d'occupation de 80.64 %.

Le Département a retenu pour l'hébergement un total de 13 000 jours prévisionnels pour un taux d'occupation de 91.07 %.

Il est proposé également de revoir le tarif du repas des personnes extérieures à l'établissement et de le passer à **13 € le repas** à compter du 1^{er} mars 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte les propositions de modifications de tarifs 2024 pour la Résidence Autonomie « La Respélido » tels définis ci-dessus,

SOUmet la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 21 Février 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXÉCUTION CONFORME

**POUR LE PRÉSIDENT,
LA VICE PRÉSIDENTE**

Nassima BURKALIAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.